

**CSS**

Assurance

Information à la clientèle

Valable dès le 01.01.2016

Prestations dentaires – Exemple de calcul myFlex.

L'exemple suivant montre le montant de la participation aux coûts et des prestations payées pour l'orthodontie si l'assuré a l'assurance ambulatoire myFlex Balance sans et avec l'assurance pour soins dentaires.

La base de calcul est une offre d'orthodontie de CHF 12 000 (sur 4 ans).

Exemple 1: sans assurance pour soins dentaires

Ambulatoire myFlex Balance: 50 %, max. CHF 12 000/a.c. (jusqu'à 20 ans)

Assurance pour soins dentaires: aucune

Prestations	Montant de la facture	Ambulatoire myFlex Balance ¹	Assurance pour soins dentaires	Prise en charge des coûts CSS	Participation aux coûts de l'assuré
Année 1	CHF 4000	CHF 2000	CHF –	CHF 2000	CHF 2000
Année 2	CHF 2500	CHF 1250	CHF –	CHF 1250	CHF 1250
Année 3	CHF 3500	CHF 1750	CHF –	CHF 1750	CHF 1750
Année 4	CHF 2000	CHF 1000	CHF –	CHF 1000	CHF 1000
Total en CHF	CHF 12 000	CHF 6000	CHF –	CHF 6000	CHF 6000

Exemple 2: avec assurance pour soins dentaires (50 %, max. CHF 1000/a.c.)

Ambulatoire myFlex Balance: 50 %, max. CHF 12 000/a.c. (jusqu'à 20 ans)

Assurance pour soins dentaires: 50 %, max. CHF 1000/a.c.

Prestations	Montant de la facture	Ambulatoire myFlex Balance ¹	Assurance pour soins dentaires ²	Prise en charge des coûts CSS	Participation aux coûts de l'assuré
Année 1	CHF 4000	CHF 2000	CHF 1000	CHF 3000	CHF 1000
Année 2	CHF 2500	CHF 1250	CHF 1000	CHF 2250	CHF 250
Année 3	CHF 3500	CHF 1750	CHF 1000	CHF 2750	CHF 750
Année 4	CHF 2000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 2000	CHF 0
Total en CHF	CHF 12 000	CHF 6000	CHF 4000	CHF 10 000	CHF 2000

Exemple 3: avec assurance pour soins dentaires (75 %, max. CHF 3000/a.c.)

Ambulatoire myFlex Balance: 50 %, max. CHF 12 000/a.c. (jusqu'à 20 ans)

Assurance pour soins dentaires: 75 %, max. CHF 3000/a.c.

Prestations	Montant de la facture	Ambulatoire myFlex Balance ¹	Assurance pour soins dentaires ³	Prise en charge des coûts CSS	Participation aux coûts de l'assuré
Année 1	CHF 4000	CHF 2000	CHF 2000	CHF 4000	CHF 0
Année 2	CHF 2500	CHF 1250	CHF 1250	CHF 2500	CHF 0
Année 3	CHF 3500	CHF 1750	CHF 1750	CHF 3500	CHF 0
Année 4	CHF 2000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 2000	CHF 0
Total en CHF	CHF 12 000	CHF 6000	CHF 6000	CHF 12 000	CHF 0

Calcul des parts des coûts

La part des coûts de la CSS est calculée en fonction du montant de la facture et réduite au montant maximal du produit.
Si la prestation dépasse le montant de la facture, la prestation est réduite au montant de la facture.

¹ Ambulatoire myFlex Balance (50 %, max. CHF 12 000/a.c. jusqu'à 20 ans)

Année 1: CHF 4000 x 50% = CHF 2000

² Assurance pour soins dentaires (50 %, max. CHF 1000/a.c.)

Année 1: CHF 4000 x 50% = CHF 2000 > réduction au montant maximal de CHF 1000 par année

Année 4: CHF 2000 x 50% = CHF 1000 > pas de réduction parce que le montant maximal de CHF 1000 n'a pas été dépassé

³ Assurance pour soins dentaires (75 %, max. CHF 3000/a.c.)

Année 1: CHF 4000 x 75% = CHF 3000 > réduction à CHF 2000 (montant de la facture: 2000 + 2000 = CHF 4000)



**Pour les questions concernant
l'assurance**

Votre agence vous renseigne volontiers:

www.css.ch/agence

Serviceline 0844 277 277

www.css.ch/soinsdentaires

Votre portail login client sur my.css.ch